

**Déclaration orale - 57e session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU
Point 10 – Situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo - Rapport
du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

Présentée par le frère Aniedi Okure, OP

Merci, M. le Président.

Nous saluons le rapport du Haut-Commissaire sur la situation des droits humains en République Démocratique du Congo (RDC), notamment son évaluation de l'impact environnemental des activités minières dans la province du Lualaba.

Six ans après l'entrée en vigueur de la législation minière révisée en RDC, sa mise en œuvre présente encore de graves lacunes. Nos récentes visites dans les sites d'exploitation artisanale de cobalt et de cuivre dans la province du Haut-Katanga révèlent une situation alarmante : des femmes, y compris des femmes enceintes, et des jeunes continuent de travailler dans des conditions inhumaines au sein des mines.

Malgré leur volonté de quitter ce secteur, les jeunes et les femmes se trouvent piégés par l'absence d'alternatives économiques viables, les exposant à de graves violations de leurs droits, notamment la violence et la discrimination. Ce manque d'opportunités renforce leur vulnérabilité et perpétue un cycle d'abus dans les mines.

Nous rejoignons également les observations du Bureau conjoint de l'ONU pour les droits de l'homme en RDC sur l'impact des mines sur la santé des populations locales. La pollution de l'eau, de l'air, des sols et la pollution sonore menacent directement les droits fondamentaux des communautés affectées.

Dans ce contexte, nous exhortons le Gouvernement de la RDC à veiller au respect strict des normes environnementales dans l'exploitation minière artisanale. Nous appelons également le Gouvernement à prévenir et punir les violations des droits humains dans les mines artisanales ainsi qu'à promouvoir le développement de formations professionnelles des femmes et des jeunes et renforcer son soutien à la société civile, qui joue un rôle crucial dans l'accompagnement de ces populations affectées.

Enfin, nous appelons le Haut-Commissaire à continuer à traiter cette question dans son prochain rapport.

Merci M. le Président.